

Le présent document compte 8 pages

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HEARST

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 19 avril 2017 à 18h00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 925, rue Alexandra, Hearst, Ontario.

Présents:	Maire	Roger Sigouin
	Conseiller	André Rhéaume
	Conseiller	Daniel Lemaire
	Conseiller	Conrad Morin
	Conseiller	Gérard Proulx
	Conseiller	Claude Gagnon
	Conseiller	Raymond Vermette

Personnel:	AEC	Yves Morrissette
	Greffier	Janine Lecours

1. OUVERTURE

Résolution no. 93-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin

Appuyée par : Conseiller Gérard Proulx

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil soit maintenant ouverte à 18h03.

ADOPTÉE

2. PRIÈRE D'OUVERTURE

Le Maire récite la prière d'ouverture.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 94-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire

Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL

Résolution no. 95-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette

Appuyée par : Conseiller André Rhéaume

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 19-17, étant un arrêté pour approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le 28 mars 2017.

ADOPTÉE

6. **RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

Résolution no. 96-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil prenne note des rapports et procès-verbaux des réunions :

- du Foyer Hearst-Mattice soins de santé daté du 23 mars 2017;
- Conseil de la bibliothèque publique de Hearst daté du 23 février 2017;
- de la Corporation de logements à but non-lucratif daté du 15 février 2017.

ADOPTÉE

7. **CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS**

Résolution no. 97-17

Proposée par : Conseiller Gérard Proulx
Appuyée par : Conseiller André Rhéaume

QU'IL SOIT RÉSOLU de classer la liste de correspondance présentée à la réunion ordinaire du Conseil tenue le 19 avril 2017.

ADOPTÉE

8. **RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF**

L'administrateur en chef fait un résumé des diverses tâches accomplies depuis la dernière rencontre. Une copie du rapport est en annexe.

9. **FONCTIONS DU CONSEIL**

a) **Rapport du groupe de travail des travaux publics**

Aucun

b) **Rapport du groupe de travail d'aménagement**

i) ***Demande pour modification au règlement de zonage pour construction d'un garage au 1312, rue Alexandra***

Résolution no. 98-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser et de diriger la directrice de l'aménagement de donner un avis public, conformément à la Loi sur l'aménagement, d'une modification proposée à l'arrêté de zonage de Hearst afin de permettre la construction d'un garage domestique au 1312, rue Alexandra d'une hauteur de 5.48 mètres (18 pieds) dépassant la hauteur maximale de 4.27 mètres (14 pieds) autorisée par ledit arrêté.

ADOPTÉE

ii) Demande pour modification au règlement de zonage pour commerce de service personnel au 640, rue Allen

Le Conseiller Gagnon réalise qu'il a un intérêt pécuniaire à ce sujet. Le Conseiller Gagnon quitte son siège et la salle du conseil lors de la discussion et vote de ce sujet.

Résolution no. 99-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire

Appuyée par : Conseiller Conrad Morin

CONSIDÉRANT que pendant 40 ans, un salon de coiffure était situé et exploité comme « usage non-conforme » dans la résidence du 640, rue Allen, dans une Zone résidentielle de troisième densité (R3), et
CONSIDÉRANT que ledit salon de coiffure dans l'emplacement de la rue Allen a légalement débuté avant l'adoption du premier arrêté de zonage en 1980, étant l'Arrêté no. 1386, et fut exploité sur une base continue jusqu'à ce qu'il cesse ses activités suite au décès de la propriétaire en 2010, et
CONSIDÉRANT que le propriétaire survivant, Jean Morin, demande que l'autorisation d'exploiter le commerce de service personnel soit réintégré le plus vite possible après 7 ans de cessation puisqu'il pourrait avoir un acheteur potentiel qui souhaite poursuivre l'exploitation du salon de coiffure,
CONSIDÉRANT le sous article 34(9) de la Loi sur l'aménagement du territoire, L. R.O. 1990 et la section 4.21 de l'arrêté de zonage actuel étant l'Arrêté no. 65-04, stipulent que les utilisations non-conformes ne sont pas interdites sauf si l'utilisation interdite cesse, suite à laquelle l'utilisation du terrain, du bâtiment et de la structure doit revenir à une utilisation autorisée conformément à l'arrêté, et
CONSIDÉRANT que l'exploitation d'un commerce de service personnel, tel un salon de coiffure, n'est pas autorisée dans les Zones résidentielles de la Ville de Hearst puisqu'il n'est pas reconnu comme entreprise à domicile, et
CONSIDÉRANT que les commerces de service personnel sont délibérément exclus des emplacements dans les Zones résidentielles afin de promouvoir et de soutenir les secteurs commerciaux établis,
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil refuse la demande de Jean Morin de réinstaurer le commerce de service personnel non conforme qui a cessé son exploitation au 640, rue Allen depuis les 7 dernières années puisqu'une telle réinstauration serait en contravention à la Loi sur l'aménagement du territoire et serait contraire aux politiques d'aménagement de longue date qui avaient été adoptées en appui aux secteurs commerciaux de la communauté.

CONTRE :

Conseiller André Rhéaume

ADOPTÉE

iii) Demande pour modification au règlement de zonage pour commerce de service personnel dans zone résidentielle

Résolution no. 100-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire

Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

CONSIDÉRANT que Anne-Marie Rhéaume a fait demande d'autorisation d'exploiter un commerce de service personnel dans sa propriété jusqu'à ce que ces enfants futurs soient à l'école, et
CONSIDÉRANT qu'un tel commerce n'est pas reconnu comme entreprise à domicile et n'est pas autorisé à être exploité dans une unité d'habitation à l'intérieur d'une Zone résidentielle, et
CONSIDÉRANT que l'approbation d'une telle demande créerait un précédent non-souhaitable qui serait contraire aux politiques d'aménagement établies qui ont été adoptées pour promouvoir, appuyer et soutenir les secteurs commerciaux de la communauté,

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil refuse d'autoriser l'exploitation d'un commerce de service personnel à partir de la résidence du demandeur, à moins que ladite résidence soit située dans une zone Commerciale centre-ville (C1), Commerciale de voisinage (C2), Commerciale de centre-d'achat (C4) ou Commerciale/résidentielle mixte (MCR).

CONTRE :
Conseiller André Rhéaume
ADOPTÉE

iv) Fermeture d'allocation pour route

Résolution no. 101-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter l'arrêté municipal no. 20-17, étant un arrêté pour barricader et fermer la portion de l'allocation pour route originale adjacent au Lot 2 dans la Onzième Concession dans le Canton de Way dans la Ville de Hearst, désignée comme Partie 1 sur le plan de référence 6R-8972.

ADOPTÉE

v) Adoption du rapport du groupe de travail d'aménagement

Résolution no. 102-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter le rapport du groupe de travail d'aménagement daté du 11 avril 2017 et d'enlever le sujet 1 des travaux en cours.

ADOPTÉE

10. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Julie Culverhouse et Denis Dolbec, Agence ontarienne des eaux

Sujet : présentation des activités pour l'année 2016

Mme Culverhouse présente le rapport d'activités pour l'année 2016; une copie du rapport est en annexe.

11. AUDIENCE ET RÉUNION PUBLIQUE

Modification au règlement de zonage pour autoriser la construction d'une seconde unité d'habitation dans les unités d'habitation unifamiliales, les logements jumelés, les unités en rangées et unités résidentielles accessoires situées sur des propriétés résidentielles, en plus des dispositions qui s'appliquent à l'établissement de foyers de groupe

Résolution no. 103-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU de lever cette réunion ordinaire du Conseil et que la réunion publique relative à une modification au règlement de zonage pour établir les critères pour les deuxièmes unités dans les logements et bâtiments résidentiels auxiliaires soit par la présente ouverte.

ADOPTÉE

Le rapport de la réunion publique est en annexe.

Résolution no. 104-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Claude Gagnon

QU'IL SOIT RÉSOLU de lever par la présente la réunion publique tenue pour entendre des commentaires en faveur ou contre une modification proposée au règlement de zonage, et que l'assemblée ordinaire du Conseil reprenne.

ADOPTÉE

c) Rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

i) *Réaménagement du stationnement à l'ouest du centre récréatif*

Résolution no. 105-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT que l'Alliance communauté en santé ai communiqué son inquiétude à la Ville pour la sécurité des enfants circulant sur le trottoir sur le côté nord de la rue Edward, entre le Centre de garde et les écoles primaires, et
CONSIDÉRANT QU'il a été déterminé que le stationnement du Centre récréatif Claude Larose pourrait être réaménagé pour améliorer sa disposition tout en assurant la sécurité des piétons,
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil autorise le réaménagement du stationnement ouest du Centre récréatif Claude Larose, tel que démontré dans le plan en annexe.

ADOPTÉE

ii) *Modification aux engagements envers l'équipe de hockey junior A*

Résolution no. 106-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT que dans sa résolution no. 407-15, le Conseil municipal confirmait son engagement de contribution envers une équipe de hockey junior à Hearst, et

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une équipe de hockey junior A fut confirmé pour la saison 2017/18, et

CONSIDÉRANT que les dirigeants du Club de hockey junior A souhaitent modifier les termes de contribution établis dans la résolution no. 407-15,

QU'IL SOIT RÉSOLU que le présent Conseil réitère son engagement envers le Club de hockey Junior A et accepte en principe les demandes soumises par le Club lors de la réunion spéciale du groupe de travail des parcs et loisirs le 27 mars 2017, et

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU d'autoriser et de diriger l'administrateur en chef de poursuivre les négociations avec le Club et de préparer une entente formelle établissant les modalités d'engagements envers ladite équipe de hockey, à être signée par la Ville et le Club de hockey junior A.

ADOPTÉE

iii) Demande que Hearst soit hôte de la conférence NeORA 2018

Résolution no. 107-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

CONSIDÉRANT qu'en 2014 et encore en 2015, la Ville de Hearst a offert d'être hôte de la conférence annuelle du Northeastern Ontario Recreation Association,
QU'IL SOIT RÉSOLU que la Ville de Hearst réitère son souhait d'être hôte de la conférence annuelle du Northeastern Ontario Recreation Association 2018.

ADOPTÉE

iv) Adoption du rapport du groupe de travail des parcs et loisirs

Résolution no. 108-17

Proposée par : Conseiller Raymond Vermette
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU d'adopter les rapports du groupe de travail des parcs et loisirs datés du 27 mars et 12 avril 2017.

ADOPTÉE

d) Rapport du groupe de travail de finances

Aucun

e) Rapport du groupe de travail de politiques

i) Annulation du bail avec Serco pour usage de bureaux au Centre d'accueil Gilles Gagnon par Hearst Wi-Fibe

Résolution no. 109-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Corporation Hearst Wi-Fibe a déterminé que les bureaux de la Corporation seront établis au Centre d'accueil Gilles Gagnon, et
CONSIDÉRANT que lesdits espaces de bureaux sont présentement utilisés par Serco Canada Inc. pour le service d'examen de permis de conduire et ce, pour un terme prenant fin le 31 août 2018,
QU'IL SOIT RÉSOLU de donner avis de résiliation de l'entente entre la Ville de Hearst et Serco Canada Inc. conformément à l'arrêté no. 77-15, effectif le 20 juin 2017.

ADOPTÉE

ii) Participation du maire à la conférence NOMA à Thunder Bay

Résolution no. 110-17

Proposée par : Conseiller Conrad Morin
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

CONSIDÉRANT que le maire de la Ville de Hearst a été invité à la conférence annuelle du Northwestern Ontario Municipal Association à Thunder Bay afin de solliciter des adhésions à l'Alliance forêt boréale, et
CONSIDÉRANT que l'Alliance forêt boréale a accepté de couvrir les coûts de ladite participation, jusqu'à un maximum de 1 500\$,
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil autorise la participation du Maire Roger Sigouin à la conférence annuelle du Northwestern Ontario Municipal Association à Thunder Bay du 26 au 28 avril 2017, représentant une contribution municipale d'approximativement 1 300\$.

ADOPTÉE

12. AVIS DE MOTION

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Appuyée par :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes de la communauté ont contribué à la création de sentiers pédestres,
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve une politique permettant de nommer ces mêmes sentiers d'après les personnes qui y ont contribué.

13. TRAVAUX EN COURS / RÉOLUTIONS DIFFÉRÉES

Aucun

14. HUIS-CLOS

Résolution no. 111-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil se réunisse en séance fermée afin de discuter des sujets suivants:

- a) Nomination de la Personne âgée de l'année;
 - b) Nomination de bénévole exceptionnel – catégorie jeunesse;
 - c) Nomination de bénévole exceptionnel,
- conformément à l'article 239 (2) b) de la Loi sur les municipalités.

ADOPTÉE

Résolution no. 112-17

Proposée par : Conseiller Daniel Lemaire
Appuyée par : Conseiller Raymond Vermette

QU'IL SOIT RÉSOLU que la réunion ordinaire du Conseil reprenne et que le rapport confidentiel des délibérations en séance fermée soit par la présente noté pour l'information du Conseil.

ADOPTÉE

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 113-17

Proposée par : Conseiller André Rhéaume
Appuyée par : Conseiller Daniel Lemaire

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion ordinaire du Conseil tenue le 19 avril 2017
soit maintenant levée à 20h30.

ADOPTÉE

Maire

Greffier